

Ajournement

tôt fait d'échauffer les esprits, si bien que les gens ne pouvaient plus envisager le problème dans une juste optique ou dans la perspective qui s'imposait.

Je sais que dans bien des régions du pays, chaque fois qu'une fillette va poster une lettre, ses parents croient voir un maniaque sexuel caché derrière l'un des arbres du voisinage. Les femmes en sont venues à s'imaginer qu'il n'y avait pas une seule rue dans toutes les villes canadiennes où elles pouvaient s'aventurer en toute sécurité une fois l'obscurité venue et des hommes forts en sont venus à croire que tout le monde portait des armes et cherchait à les attaquer.

Je sais que nous avons eu un grand nombre de crimes ces dernières années. Le Canada n'est pas le seul pays où le crime a augmenté, les crimes de tous genres et tout particulièrement de violence, mais je sais également qu'il n'a pas été prouvé dans les chiffres à quelque endroit que ce soit que le taux des meurtres a augmenté au Canada ou dans tout autre pays. Je sais que ce que le ministre de la Justice a déclaré ce soir était fort précis d'après les meilleures recherches qui ont été effectuées, à savoir qu'il n'y a pas de preuves que la peine capitale agisse à titre d'élément dissuasif.

Je sais fort bien que toutes ces choses sont réelles à partir des faits et chiffres qui ont été établis péniblement et lentement par les chercheurs. En conséquence, j'étais heureux ce soir lorsque le ministre de la Justice a ramené ce débat à une étude posée des faits, des chiffres et des solutions pour trouver quelle serait la meilleure façon de protéger la société des meurtriers. Après tout, il s'agit de la question que nous examinons.

Je ne crois pas qu'il soit utile de citer les paroles de Jésus-Christ qui était par-dessus tout un homme pacifique, de bonne volonté et de pardon, de façon à éliminer tout espoir de pardon sur cette terre pour un meurtrier ou tout espoir d'un traitement juste ou civilisé de la part de ses frères. Je ne crois pas que ce soit utile au cours du présent débat, ni qu'il soit utile de faire ressortir certains des crimes très spectaculaires et d'agir comme si ces crimes constituaient la règle générale et de dire qu'il y avait beaucoup plus de ces crimes que l'on nous l'a laissé entendre. Nous devrions discuter de cette question avec pondération.

Puis-je dire qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PARCS NATIONAUX—LA CRISE DU LOGEMENT À BANFF ET JASPER—L'HÉBERGEMENT DES EMPLOYÉS D'ÉTÉ—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je vais parler ce soir de la crise du logement dans deux localités que contrôle pour ainsi dire entièrement le gouvernement fédéral, du mépris des droits démocratiques qui ne cesse de constituer un affront à l'endroit de la présente législature et d'un avertissement sur la manière dont il est possible d'abuser du pouvoir.

Le 26 mars, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) de faire une

[M^{me} MacInnis (Vancouver-Kingsway).]

déclaration dans laquelle il exposerait la politique gouvernementale du logement dans les villes de Banff et de Jasper. Vous devez comprendre que parce que celles-ci se trouvent dans les limites des parcs nationaux, elles ne peuvent presque pas se gouverner elles-mêmes. Si les gens de ces municipalités veulent faire combler un nid de poule, il leur faut demander l'autorisation à Ottawa. Entre autres secteurs importants, le gouvernement fédéral régit celui qui touche à la disposition des terrains et des permis de construction.

Même si l'État n'a rien à voir aux chambres à coucher de ses citoyens, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien contrôle personnellement le nombre des chambres à coucher à aménager à Banff et à Jasper. Pendant bien des années, il y a eu trop peu de lits, trop peu de logements pour répondre aux besoins des gens qui y demeurent en raison de leur travail. En été, cette pénurie devient plus grande car il faut plus d'employés pour servir le nombre grandissant de touristes attirés en partie par la publicité que leur fait délibérément le gouvernement fédéral.

Quand j'ai demandé ce que faisait le ministre, il a répondu qu'il étudiait la question. Quelques jours plus tard il déposait au comité une déclaration comportant deux recommandations principales. Premièrement, pour résoudre la crise estivale, autoriser les commerçants de l'endroit à fournir des logements temporaires sous forme de roulottes-dortoirs. Deuxièmement, le ministre exprimait l'opinion qu'on pourrait faire face à la demande de logements à Jasper en déplaçant la population au lieu de construire des maisons. Douze cents personnes, le tiers de la population de Jasper, font partie de la division du CN à Jasper, et le ministre disait préconiser nettement, pour résoudre le problème, le déplacement de la division.

Par la suite, on a publié un communiqué dans lequel on proposait d'offrir des emplacements pour des maisons mobiles permanentes à Jasper, mais pas à Banff. On a réitéré qu'on préférerait déplacer les gens du CN. Ces déclarations laissent subsister au moins trois problèmes graves. Tout d'abord, rien ne garantit que l'autorisation, annoncée sous pression et tardivement, de construire des maisons mobiles provisoires peut profiter à un nombre suffisant d'employeurs de l'endroit. En deuxième lieu, on n'a nullement annoncé l'intention de faire face au problème de logements permanents à Banff, en dehors de la suggestion voilée que la solution pourrait être de déplacer aussi des gens vers la ville voisine de Canmore. Troisièmement, il est évident qu'un grand nombre des habitants de Jasper ne choisiraient pas une maison mobile s'ils vivaient dans une localité où l'on a vraiment le choix.

Malgré les concessions du ministre, il y a encore grave pénurie de logements dans les régions urbaines des parcs nationaux de Banff et de Jasper. Cependant, monsieur l'Orateur, je veux vous dire ainsi qu'à la Chambre que la question dépasse de beaucoup le logement. Le nœud du problème est que les rapports entre le service des parcs et les gens de ces localités sont des rapports du type colonial mettant en cause des gens qui n'ont aucun pouvoir et un gouvernement qui est arbitraire, cachotier et arrogant.

● (2200)

Chacun accepte en pratique que les localités sises dans un parc national ne puissent être exactement comme les localités d'ailleurs. Elles sont dans un territoire qui doit être préservé et alors il faut un certain contrôle. Les personnes qui demeurent là acceptent cela. Elles sont peut-être plus intéressées à la conservation que les gens de